

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27

L'an deux mille huit, le 28 juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 24 juin 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Marie-Thérèse MANGEOT, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Michel RISSE, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE.

**ABSENTS** : Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET

**Secrétaire de séance** : Françoise BOUCARD

**OBJET :**

**Garderie de  
Saint Avit Senieur**

Le Président rappelle que le 30 juin 2007, le Conseil Communautaire a accepté l'ouverture d'un accueil péri scolaire à Saint Avit Senieur à compter de fin août 2007. Deux animatrices ont été recrutées pour assurer ce service : Magali Delsol et Nicole Couderc. Deux mois après, il est apparu que la faible fréquentation de la structure ne justifiait pas le maintien du service. Cependant pour ne pas mettre en difficulté quelques familles qui avaient besoin qu'une garde des enfants soit organisée, il a été convenu de laisser une animatrice en poste de début novembre à fin décembre 2007.

Dans le cadre de la préparation du budget 2008 et de la signature du Contrat Enfance avec la CAF (2008/2011), le Conseil communautaire a décidé le 22 décembre 2007 de ne plus assurer de service péri scolaire à Saint Avit Senieur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Toutefois le Conseil communautaire a offert à la Commune de Saint Avit Senieur une prestation (équivalant à 4 850 €) sans aucune contrepartie financière correspondant à « la mise à disposition » d'une animatrice pour permettre le fonctionnement d'une garderie du 1<sup>er</sup> janvier au 4 juillet 2008.

Eric Viero et Patricia Parra prennent la parole pour demander le maintien de cette garderie pour l'année scolaire 2008 / 2009. Ils expliquent que l'année qui s'achève n'illustre pas les besoins réels des familles et que ce service reste une nécessité. Ils précisent que la Commune de Saint Avit Senieur est disposée à faire un effort pour atténuer le coût financier dans l'hypothèse d'une fréquentation insuffisante.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir pour le début de l'année scolaire 2008 / 2009, le service de garderie mis en place en 2007 / 2008 à l'école de Saint-Avit-Senieur.
- **Relève** que la Commune de Saint-Avit-Senieur apportera sa participation financière au fonctionnement du service dans l'hypothèse d'une fréquentation insuffisante.
- **Précise** qu'une évaluation sera réalisée dès la fin 2008 pour apprécier l'intérêt du maintien du service ou sa suppression.

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : - 7 JUIL. 2008

Publié ou notifié  
Le : - 9 JUIL. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 1<sup>er</sup> Juillet 2008

Le Président, José Daniel

